

Jean-Luc PETITHUGUENIN contre-attaque :

« Tout cela dépasse l'entendement »

Le PDG de Paprec revient et s'explique longuement sur sa garde à vue, et sur le fait qu'il a demandé sa mise en examen.

JLPH : Je suis accusé de diverses choses sur lesquelles je vais m'expliquer lors de cette interview.

On me conseille de me taire, de faire le dos rond, de laisser passer la tempête. Mais ce n'est pas mon caractère. Je veux m'expliquer, convaincre puisque la presse en parle et que je constate qu'il n'y a pas de secret de l'instruction.

Je suis déshonoré avant même d'avoir accès à mon dossier.

Pouvez-vous m'expliquer la chronologie de cette affaire ?

JLPH : J'ai été entendu en garde à vue le mardi 31 Mai. Alors même que je n'avais encore répondu à aucune question, un journaliste avait déjà diffusé l'information sur ma garde à vue et celle de Monsieur Marini et interrogé mon groupe pour connaître sa réaction.

Où est le secret de l'instruction ?

Avant même la première question, je, oui, moi, j'ai demandé à être mis en examen pour avoir accès au dossier car je sais qu'il ne peut qu'être vide !

Le mercredi 1er juin à 10H la juge d'instruction a confirmé ma mise en examen, ce que j'avais demandé, mais elle l'a assortie d'un contrôle judiciaire d'une extrême rigueur qui va m'interdire de diriger mon groupe, qui va m'interdire d'être présent dans les locaux ou agences du groupe Paprec. On me sanctionne avant même que j'aie eu la possibilité de pouvoir me défendre.

J'ai donc fait appel de ce contrôle judiciaire particulièrement incompréhensible et disproportionné et j'espère qu'il sera réformé en appel.

Venons- en aux faits qui vous sont reprochés ?

JLPH : On m'accuse de corruption d'élu.

Je nie formellement avoir jamais corrompu aucun élu.

Comme je le dis depuis 30 ans à mes collaborateurs : « si vous voulez de la technique, faites appel à Paprec, si vous voulez des combines, allez voir ailleurs ».

De quoi vous accuse-t-on dans l'Oise avec Mr Marini ?

JLPH : Mon groupe a sponsorisé pendant 2 années une manifestation hippique pour un montant de 15 000 € et de 10 000 €. Les principaux sponsors de cette manifestation hippique sont une vingtaine de grandes entreprises françaises.

Si participer à la vie locale est désormais considéré comme une corruption d' élu, je tombe de ma chaise !

Il y a au moins 200 collectivités en France où nous sponsorisons tel ou tel festival, telle ou telle manifestation, tel ou tel club sportif.

Il faut revenir à la raison cela n'a rien à voir avec de la corruption !

Sur ce marché nous étions numéro 1 en technique et numéro 1 en prix, c'est comme cela qu'on a gagné. Mon groupe a juste construit probablement la plus belle usine d'Europe de tri de collecte sélective avec de nombreuses innovations majeures.

Par ailleurs on m'accuse d'avoir embauché le fils d'un élu. Je tiens à rappeler que celui-ci est un spécialiste du déchet formé et employé par deux de mes concurrents SUEZ et VEOLIA. Il a travaillé pendant plus de 3 années chez nous alors même que le contrat avec cette collectivité avait cessé. Il nous a donné toute satisfaction par son travail.

Le groupe Paprec, comme n'importe quelle entreprise et sans que ce soit un motif de discrimination, emploie des collaborateurs qui ont forcément des liens familiaux avec des élus. Est-ce pour autant de la corruption ?

J'ajoute que je suis la seule société du secteur qui a porté plainte dans le procès GUERINI et que les jugements en première instance comme en appel, nous ont reconnus victimes d'un système mafieux qui existait dans le Sud de la France.

Plus généralement je ne sais pas ce qu'on me reproche par ailleurs puisque je n'ai toujours pas accès à mon dossier.

Il me semble qu'on vous reproche également de vous être entendu avec vos concurrents ?

JLPH : On me reproche à moi, qui ai gagné des milliers de contrats, de m'entendre avec mes concurrents, alors que je suis passé de 3,5 millions d'euros en 1993 à 2,5 milliards de chiffres d'affaires ! Là aussi ça dépasse l'entendement !

L'activité de mon groupe est à 60 % auprès du secteur privé et 40% auprès de collectivités. Sur la période Paprec a répondu à 5 000 appels d'offres de collectivités et j'en ai gagné plusieurs centaines.

Comment peut-on croire à une telle assertion et aussi comment peut-on expliquer que mes concurrents, s'ils se sont entendus avec mon groupe, ne soient pas eux aussi dans la cause ?

Alors ni entente, ni corruption, ni favoritisme ?

Qui va croire qu'un groupe puisse gagner 70 000 contrats par entente corruption ou favoritisme ?

Ça dépasse l'entendement !

Quels sont les conséquences pour Paprec de cette affaire ?

JLPH : Le conseil d'administration, réuni jeudi 9 Juin, a décidé à l'unanimité que je sois remplacé par mon fils Sebastien comme président, accompagné de Mr Jean-Pierre Denis comme vice-président et Mathieu Petithuguenin comme directeur général.

On ne peut pas laisser un groupe de 12 500 personnes avec un PDG empêché à sa tête. Je sais qu'en confiant à cette équipe les destinées de mon groupe, ils pourront continuer à conduire celui-ci à de grands succès. Ils sont compétents, connaisseurs de ces métiers, experts des technologies et légitimes pour me remplacer. J'avais prévu et organisé de longue date cette succession ayant formé pendant 20 ans et 10 ans respectivement mes deux fils capables de me succéder. Je suis très fier d'eux et de leurs capacités à poursuivre l'histoire formidable de mon groupe.

Dans l'intervalle je fais appel de ce contrôle judiciaire et j'espère pouvoir revenir à leurs côtés dans quelques semaines.

Je compte sur l'institution judiciaire pour me permettre d'avoir enfin accès à mon dossier et surtout de rétablir un contrôle judiciaire responsable.

L'institution aura mon entière collaboration pour décider d'ici quelques mois ou années s'il y avait bien lieu de me poursuivre, de me condamner ou de me blanchir.

Dans l'intervalle, le mal est fait sur le plan médiatique.

D'où vient cette enquête contre le groupe Paprec ?

JLPH : Cette affaire a démarré par une lettre anonyme. Ça rappelle de tristes souvenirs. Qui a fait cette dénonciation calomnieuse ? Quelles en sont ses motivations ? D'où viennent-elles ? Je sais très bien qu'il s'agit d'un complot pour arrêter la croissance de mon groupe. Je ne me fais pas d'illusions.

A quoi pensez-vous en ce moment ?

JLPH : Je pense d'abord à tous mes collaborateurs qui sont abasourdis par ces accusations. Ils savent l'inanité de celles-ci. Je veux les remercier d'ores et déjà de leurs témoignages de solidarité à mon égard et de leur volonté de défendre le groupe.

Je pense à mes clients dont je ne veux pas qu'il se sentent déstabilisés dans leur décision de confier à Paprec, expert du recyclage et de la valorisation, le traitement de leurs déchets. Ils ont fait le bon choix, nous sommes les compétiteurs les plus compétents pour ces technologies.

Je pense ensuite à tous ces élus injustement accusés, je suis triste pour eux de ces soupçons qu'on fait porter sur eux ; ces soupçons permanents qu'on fait peser sur l'intégrité des élus. J'espère que ces accusations ne les amèneront pas à s'interroger sur ce qui les pousse à accomplir leurs mandats publics au service de l'intérêt général.

Je pense enfin à mes banquiers, à mes porteurs d'obligations vertes. Nous avons investi 2 milliards dans nos usines et nous avons réuni 1 milliard de financement. Mes prêteurs peuvent s'interroger pour savoir si la gouvernance de groupe Paprec est performante et si, oui ou non, nous avons mis en place les garde-fous nécessaires. Je veux les rassurer et leur dire que c'est bien le cas. Je constate que même dans une tempête comme celle-là, le plan de succession était déjà prêt.

Je le redis non, non, jamais nous n'avons fait des choses contraires à l'éthique, à l'honneur ou à la loi.

Qu'en est-il pour l'avenir de votre groupe ?

JLPH : Malgré cette tempête nous poursuivrons notre route pour devenir le leader du traitement des déchets en France et non plus le numéro 3. Nous nous sommes donnés cinq années pour atteindre cet objectif. J'espère que d'ici là, la péripétie actuelle aura été clôturée par un non-lieu.

Voulez-vous ajouter quelque chose ?

JLPH : Je suis un entrepreneur qui s'explique mais qui s'interroge.

Oui, je suis triste d'être contraint de m'expliquer devant les médias sur des faits allégués qui auraient dû être couverts par le secret de l'instruction. Mais je n'ai plus le choix.

Comme je l'ai déjà dit, moi qui ai reçu 37 prix en 30 ans au titre de mon entreprise et ai été choisi comme un entrepreneur de l'année, je suis déshonoré sans avoir pu me défendre.

C'est une épreuve, mais je me dois de combattre pour mes collaborateurs, mes clients, mes prêteurs et mes actionnaires car ensemble nous avons créé une des plus belles entreprises françaises, championne des technologies du futur pour le traitement des déchets et la lutte contre le changement climatique.